

DIAMANT[®]

Description

DIAMANT est un verre extra-clair extrêmement transparent, fabriqué suivant le procédé « float ». Sa très faible teneur en oxydes de fer lui confère une transparence optimale.

Caractéristiques de DIAMANT en fonction de l'épaisseur

Ep. (mm)	Tolérance Ep. (mm)	Tl %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m ² .K	Rw (C;Ctr) dB
2	0,2	92	8,3	88	91	8,1	0,91	5,8	26 (-1,-4)
3	0,2	91	8,1	87	90	8,1	0,90	5,8	29 (-1,-3)
4	0,2	9	8,2	86	90	8,0	0,90	5,8	30 (-2,-2)
5	0,2	91	8,2	85	89	8,0	0,90	5,7	31 (-2,-2)
6	0,2	91	8,2	83	89	8,0	0,90	5,7	32 (-1,-2)
8	0,3	91	8,2	81	88	7,9	0,89	5,6	33 (-1,-2)
10	0,3	90	8,2	80	87	7,8	0,88	5,6	35 (-1,-2)
12	0,3	90	8,2	78	86	7,7	0,88	5,5	36 (-1,-2)
15	0,5	90	8,1	76	85	7,7	0,87	5,4	37 (0,-2)
19	1,0	89	8,1	73	83	7,5	0,86	5,30	40 (-1,-3)

Valeurs spectrophotométriques suivant la EN410-2011; Valeur d'isolation (U) selon la EN673-2011; Performance acoustique Rw (C;Ctr) conforme à la EN 717-1; Tl = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieure; REi = réflexion énergétique intérieure; g = Facteur solaire; Ug = Valeur d'isolation thermique; Rw = isolation contre les bruits aériens.

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 :

Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 :

Poids

Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles

Emissivité

Réaction au feu

performance non déterminée

performance non déterminée

2,5 kg/m²/mm

40°K

0,89

A1

Autres informations

DIAMANT est conforme à la norme EN 572-9.

DIAMANT est marqué CE. Les performances du produit DIAMANT sont déclarées avec les numéros DoP suivants:

M100060 (4 mm); M100061 (5 mm); M100062 (6 mm); M100063 (8 mm); M100064 (10 mm); M100996 (12 mm); M100065 (15 mm)

DIAMANT doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

DIAMANT a son application conforme à la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016).

L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.